



TER5 – MAINTIEN DU PRINCIPE DE NON-INTERVENTION COMME MODE DE GESTION DE CERTAINS HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Priorité



ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	<ul style="list-style-type: none"> - 9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> Enjeu fort. - 9130 Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> Enjeu moyen - 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> Enjeu très fort. - 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> Enjeu fort - 1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques Enjeu très fort - 4030 : Landes sèches européennes Enjeu très fort - 4020* : Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>. Enjeu très fort - 1210 Végétation annuelle des laisses de mer Enjeu très fort - 1220 Végétation des rivages de galets Enjeu très fort - 1310 Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses Enjeu très fort - 1330 Prés-salés atlantiques Enjeu très fort
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Plantes : Oseilles des rochers Enjeu très fort, Silène dioïque des Shetlands Enjeu majeur, - Oiseaux (Guillemot de Troïl Enjeu majeur, Pingouin torda Enjeu majeur, Mouette tridactyle Enjeu fort, Bécasseau variable Enjeu moyen, Bécasseau sanderling Enjeu moyen, Faucon pèlerin Enjeu majeur, Pic mar Enjeu moyen, Bondrée apivore Enjeu majeur, ...) - Lucane cerf-volant Enjeu moyen, - Chiroptères (Barbastelle Enjeu majeur, Murin de Bechstein Enjeu majeur, Murin à oreilles échancrées Enjeu très fort, Grand murin Enjeu très fort, ...), ...
Secteur concerné	L'intégralité terrestre du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- Restaurer les zones dégradées

Mesures :

- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres.
- TER6 Maîtrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels.
- TER7 Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire.
- TER9 Limitation du développement des espèces végétales exotiques envahissantes et des résineux allochtones.
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.

Contexte et problématiques

Certains habitats naturels ne nécessitent pas d'intervention de gestion pour être maintenus en bon état de conservation. Pour ces habitats, une surveillance est malgré tout à mettre en place.

Les pelouses littorales et les landes littorales climaciques sont constituées de végétations rases, installées sur des sols superficiels. Ces habitats en situation exposée sont fortement soumis au vent et aux embruns, et sont installées sur des sols très minces. Ces fortes contraintes écologiques leur confèrent une grande adaptation et une dynamique d'évolution presque nulle.

Les habitats de prés salés sont soumis à une salinité très importantes et au balancement des marées caractéristiques de l'étage médiolittoral que peu d'espèce peuvent supporter et qui limite l'évolution naturelle de ces habitats.

De la même manière, les habitats boisés sont le stade ultime de l'évolution naturelle des milieux.

Ces habitats stables ne nécessitent pas ou peu en général d'intervention de gestion, excepté en cas de dégradation liée à la fréquentation humaine, de début de fermeture du milieu, d'installation d'espèces végétales invasives et de bien maîtriser les interventions sylvicoles pour éviter la disparition de l'habitat et de veiller au bon état sanitaire des peuplements. Le stationnement de véhicules peut également impacter ces milieux en tassant et mettant à nu le sol.

Les habitats de Laises de mer et de cordons de galets forment sur l'estran et les hauts de plages un écosystème à part entière, aux rôles écologiques importants. Les algues brunes et rouges qui se développent sur les fonds marins sont en partie arrachées par les vagues et rejetées sur la côte. Ces algues arrivent sous forme de dépôts, principalement en haut de plage auxquelles s'ajoutent des restes de petits animaux (coquilles de mollusques, crustacés, capsules de raies, poissons, invertébrés...) et des débris végétaux venus s'échouer. Cet ensemble hétérogène constitue la laisse de mer.

Echouée sur la plage, la laisse de mer joue un rôle fondamental dans la naissance et le fonctionnement des dunes (2110) et des végétations annuelles des laisses de mer (1210), puisqu'elle joue un rôle pionnier dans la fixation du sable ainsi que dans la germination et la croissance des premières plantes.

Description des sous-actions

➤ TER5.1 – Maintien de la restauration passive et du principe de non-intervention sur les habitats de falaises et les landes climaciques

- Mise en place et maintien de la restauration passive : permet la recolonisation d'une végétation naturelle spontanée et sont d'un bien moindre coût que les mesures de restauration active. La mise en place de restauration passive a été et pourra être couplée avec la mise en place d'aménagements de maîtrise de la fréquentation (cf. TER5-1 et TER5-2).
- Maintien du principe de non intervention : hormis l'installation de mise en défens lorsque nécessaire (cf. action TER5-2) et la limitation des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones (cf. action TER8).

➤ **TER5.2 – Mise en place d’une gestion raisonnée des habitats de laisse de mer.** A l’inverse, un ramassage manuel ou mécanisé pourrait être réalisé ponctuellement lors d’échouages massifs avérés tout en conservant une partie des laines de mer en haut de plage. La piste d’une valorisation de ces algues d’échouage serait également à étudier. En complément, un ramassage manuel sélectif régulier des macrodéchets est fortement préconisé (cf. **action xxxx**). Des actions de sensibilisation des employés communaux et des usagers sont également nécessaires (cf. action CS1 et CS2).

➤ **TER5.3 – Incitation au principe de non-intervention sur les habitats boisés,** Ces habitats ne nécessitent pas d’actions de gestion en l’absence de perturbations d’origine naturelle ou anthropique, hormis la mise en place d’aménagements de sensibilisation des effets de la fréquentation (cf. TER6-1 et TER6-2).

➤ **TER5.4 – Adoption du principe de non-intervention sur les habitats de prés salés**

- Mise en place et maintien de la restauration passive : permet la recolonisation d’une végétation naturelle spontanée et sont d’un bien moindre coût que les mesures de restauration active. La mise en place de restauration passive a été et pourra être couplée avec la mise en place d’aménagements de maîtrise de la fréquentation (cf. TER6-1 et TER6-2).
- Maintien du principe de non intervention : hormis la limitation des espèces exotiques envahissantes (cf. action TER9).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d’ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER5.1	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d’Erquy – Cap Fréhel - DDTM22, - CRBPF, ONF - CBNB, - Conservatoire du littoral, - UBO, Université Rennes 1, - CD22
TER5.2	<ul style="list-style-type: none"> - CD22 - Propriétaires privés 	
TER5.3		
TER5.4		

Indicateurs de réalisation

- Unités de gestion traitées (nombre, surface)
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Coût estimé et financement prévisionnel

- Temps d’animation Natura 2000 (conventions État/FEADER) et Temps agents
- Financement :
 - . Etat/ Europe (Natura 2000).

Références

XXXXXXXXXX
 XXXXXXXXXXXX
 XXXXXXXXXXXX